

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

**OBJET :**  
Vente des parcelles BL 918-  
920-921-922-923-924 et 849 à  
la SCI THILEO

Nombre de conseillers :  
- en exercice : 29  
- votants : 28

N° 2023.03.19

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle à l'assemblée, les délibérations du 15 juin 2011 et du 3 juin 2013 autorisant la vente des parcelles aujourd'hui cadastrées BL 918, 920, 921, 922, 923 et 924.

Ce projet de vente n'a pu aboutir. Il convient donc d'annuler ces délibérations.

Monsieur Philippe CHAVE, informe qu'un nouveau porteur de projet est entré en négociation avec la Commune. En effet, la SCI THILEO, propriétaire des terrains riverains se porte acquéreur des parcelles cadastrées BL 918, 920, 921, 922, 923, 924 pour les adjoindre aux siennes trop étroites en vue d'un projet immobilier. A ces parcelles, s'ajoute la cession de la parcelle cadastrée BL 849, portant la superficie à un total de 1 395 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente a été arrêté à 89 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'évaluation du Service du Domaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 26 Pour et 2 Abstentions :**

- **ANNULE** les délibérations 2011.06.10 et 2013.06.01.
- **APPROUVE** la vente des parcelles BL 918, 920, 921, 922, 923, 924 et 849 d'une superficie totale de 1 395 m<sup>2</sup> à la SCI THILEO au prix de 89 €/m<sup>2</sup> pour un montant total de 124 155 €
- **DÉCIDE** de faire recette du fruit de la vente de ce foncier et de l'inscrire au budget de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

*face*  


La secrétaire de séance,

*Billot*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 MARS 2023